

ÉLABORATION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES LITTORAUX (PPRL) DES COMMUNES DE SAINT-JEAN-LE-THOMAS, DRAGEY- RONTION ET GENÊTS

COMITÉ TECHNIQUE N°1

Date : 26/06/2018

Rédacteur : Elsa LAGARDE (SEPIA Conseils)

Relu par : Valérie Le Meitour

Statut : Version 2.0 validé par : David Lesénéchal

Présents :

Nom	Prénom	Organisme	Fonction
AUSSANT	Pierre-Yves	Saint-Jean-le-Thomas	1 ^{er} adjoint
GONTHIER	Dominique	Saint-Jean-le-Thomas	2 ^{ème} adjoint
LOLON	Marine	CA Mont-Saint-Michel Normandie	Service urbanisme
BERNIER	Amel	CA Mont-Saint-Michel Normandie	Service environnement
GRIVAUD	Morgan	Conservatoire du Littoral	Animateur Natura 2000 pour la Baie du Mont-Saint-Michel
MAZIERE	Sébastien	DDTM50	Délégation territoriale Sud
LESENECHAL	David	DDTM 50	Responsable de l'unité prévention des risques et soutien de crise – SETRIS
LE MEITOUR	Valérie	DDTM 50	Chargée de mission Risques Naturels
LAGARDE	Elsa	SEPIA Conseils	Chef de projet
MARIÉ	Antoine	Setec Hydratec	Ingénieur

Excusés :

Nom	Prénom	Organisme	Fonction
LOUF	Armelle	DREAL Normandie	Chargée de mission « risque littoral » – BRN
LE MOING	Jean-Marie	Mairie de Genêts	1 ^{er} adjoint
GENIN	Nathalie	Syndicat mixte des Bassins Côtiers Granvillais	Directrice
MEUNIER	François	DDTM 50	Chargé de mission « risques littoraux » – SML
		Mairie de Dragey-Ronthon	
COSTA	Stéphane	Université de Caen	Professeur d'université
LEVOY	Franck	Université de Caen	Professeur d'université

PROPOS — ORDRE DU JOUR

Le premier comité technique (COTEC) de la démarche d'élaboration du Plan de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) des communes de Saint-Jean-le-Thomas, Dragey-Ronthon et Genêts s'est tenu le 26 avril 2018. Son ordre du jour était le suivant :

1. Présentation faite par les bureaux d'études sur la méthodologie mise en œuvre pour accompagner la DDTM50 dans l'élaboration du PPRL
2. Échanges avec les acteurs présents sur les données disponibles sous forme de « remue-ménages »

COMPTE-RENDU DE RÉUNION

1. PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHÉ D'ÉLABORATION DU PPRL DE SAINT-JEAN-LE-THOMAS, DRAGEY-RONTHON ET GENÊTS

La commune de Saint Jean le Thomas demande si les ouvrages de protection envisagés seront intégrés à la caractérisation de l'aléa. La DDTM répond que les ouvrages ne seront pas pris en compte et rappelle que des hypothèses de rupture des ouvrages existants seront considérées pour dimensionner l'aléa sur le territoire d'étude.

SEPIA Conseils présente la différence entre deux outils en lien avec le risque inondation : le Plan de Prévention des Risques (PPR – ici objet de l'étude) et le Plan d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) qui permet de solliciter des subventions du fond Barnier sur la base d'un programme d'action.

2. PRÉSENTATION DE LA MÉTHODOLOGIE MISE EN PLACE ET DES CONTRIBUTIONS ATTENDUES DES ACTEURS

Le support de la présentation faite par les bureaux d'étude est annexé au présent compte-rendu. Un remue-ménages est ensuite organisé, dont les principaux éléments sont repris ci-après.

Retour sur les échanges de l'aléa

Données disponibles :

- Données du Réseau d'Observation du Littoral Nord-Picardie (ROLNP)
- Données du Syndicat Mixte des Bassins Côtiers Granvillais
- Rapport de stage sur l'évolution historique des dunes pâturées du Cotentin, et notamment les informations relatives à l'évolution du chargement des pâtures et l'évolution des pratiques agricoles
- InterSAGE ?

Aléa :

- L'aléa regroupe la submersion marine, l'érosion, le débordement de cours d'eau et des phénomènes de remontée de nappe (indiqués à Genêts et Saint-Jean-le-Thomas). Le sud du secteur de la digue de Pignochet jusqu'à Dragey-Ronthon est particulièrement concerné par l'érosion pouvant conduire à une submersion marine
- Problématiques rencontrées :
 - Altimétrie plus élevée à Saint-Jean-le-Thomas et Genêts, le secteur de Dragey-Ronthon est un point bas où la Claire-Douve s'envase et connaît des problèmes d'écoulements.
 - Opérations de canalisation non concertée de cours d'eau
- Travaux d'entretiens sur le territoire :

- La porte à flot de Genets est manipulée par un agent communautaire, chargé de son ouverture et fermeture
- L'entretien de l'enrochement à Saint Jean le Thomas est réalisé par la Communauté d'Agglomération. Les besoins d'entretien sont variables, et liés aux phénomènes de tempêtes. Hors évènement violent, cette digue ne fait pas l'objet d'entretien courant, mais des visites pour vérifier l'état de l'ouvrage sont réalisées régulièrement par les élus de Saint Jean le Thomas. Les élus de Saint-Jean-le-Thomas évaluent les interventions à une fréquence d'environ tous les 5 ans ; l'année 2018 a été marquée par un besoin massif de matière de comblement (100 m³ d'enrochements emportés par la tempête Eleanor)
- Le sud de la digue de Pignochet a fait l'objet d'un essai de stockage de sable, via l'installation d'un épi expérimental, l'ajout de 7000 m³ de sable et la mise en place de big bag
- Analyse du fonctionnement de la cellule hydrosédimentaire : l'interSAGE et Franck Levoy mènent actuellement une étude pour évaluer les phénomènes de modification des courants sédimentaires, et notamment depuis les travaux dans la baie du Mont Saint Michel. L'étude mettrait en évidence que l'accrétion du bec d'Andaine pourrait s'inverser. Néanmoins, les acteurs présents soulignent que les phénomènes d'érosion continuent.
- L'érosion du trait de côte peut-elle être influencée par les pratiques agricoles (pâturage) ?

Enjeux :

La DDTM attire l'attention des participants sur la surcote qui sera appliqué dans le PPRL pour la submersion marine : celle-ci sera de +60 cm, contre seulement 20 cm pour les zones sous le niveau marin (cartographie en ligne sur le site de la DDTM).

- Enjeux identifiés en zone inondable submersion marine :
 - La station d'épuration de Saint-Jean-le-Thomas est en zone submersible (1,3 M € de travaux récemment portés par la CA)
 - Camping de Saint-Jean-le-Thomas
 - 340 enjeux en zone inondable, dont 140 à Saint-Jean-le-Thomas (30 très sensibles)
 - Route submergée entre Dragey-Ronthon et Saint-Jean-le-Thomas – route stratégique pour le SDIS en cas de problématique de submersion (entre Pignochet et le village d'Obrey)
 - Des cabanes et mobil-homes ont été déplacés, il y a plusieurs années, à Saint-Jean-le-Thomas depuis le littoral vers la zone de marais, et sont régulièrement inondés : ce sont des habitats fragiles, sans soubassement ni étage refuge. Bien que non réguliers, ils ont été reliés à l'assainissement. La commune de Saint-Jean-le-Thomas rappelle que les cabanes en bord de mer (à proximité du camping) sont autorisées par arrêté municipal annuel, et ne sont pas reliées à l'électricité ni à l'assainissement.
- Autres enjeux situés en zone inondable hors submersion marine :
 - Bourg de Genêts + GR
 - Activité équine, avec utilisation de la plage
 - Projet hôtelier ? l'utilisation de la plage par les résidents pourrait intensifier l'érosion
- Site de départ de la traversée de la baie
- Relance du projet d'aménagement du bec d'Andaine annoncée en août 2018 – ce projet est porté par la Communauté d'Agglomération

La DDTM rappelle que les communes devront faire un PCS dans les deux ans après validation du PPRL, ou le remettre à jour

Paysage :

- Données : collection de cartes postales 1900, avec évolution d'une même prise de vue à 10 ou 20 ans d'intervalle
- Faire appel à la ressource du PETR qui porte les thématiques du SCoT.

- Le marais de la Clair Douve deviendrait une lagune en cas de brèche de submersion marine. Néanmoins, cette option est envisagée dans le document d'objectifs Natura 2000 (DOCOB) (validé en 2011, en cours d'actualisation) et ne présente pas de problématique importante, cette évolution représente un cas de figure de l'évolution naturelle d'un marais en bord de mer.

Personnes ressources :

- Université de Caen : M. Levoy, M. Costa
- Syndicat mixte des bassins côtiers granvillais – directrice Mme Genin
- Pôle d'équilibre territorial et rural de la Baie du Mont-Saint-Michel
- ROLNP – directrice Julie Pagny (évolution de l'urbanisation sur le littoral)
- Association des guides de la baie (évolution du trait de côte historique)
- InterSAGE – directeur Laurent Travert
- SYMEL Syndicat Mixte des Espaces littoraux – garde du littoral : Rodolphe Bion
- Service Risques Naturels DREAL Normandie (dont étude remontée de nappe) : Armelle Louf
- Correspondants paysage DREAL : Philippe Surville (responsable bureau site et paysage) et David Romieux (Inspecteur des sites pour la baie)